**POLITIQUE D’UTILISATION
DES OUTILS D’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)**

Nous avons établi ces lignes directrices pour aider les employé.e.s à comprendre les risques liés à l'utilisation des outils d'IA et à adopter les meilleures pratiques. L’utilisation de l’IA est encouragée, mais elle ne doit en aucun cas impliquer des informations confidentielles ou sensibles de l’organisation, comme les données d’utilisateurs ou utilisatrices.

Tous les employé.e.s doivent respecter les pratiques de sécurité suivantes lorsqu’ils ou elles utilisent des outils d’IA :

* Évaluation des outils d'IA : Avant d'utiliser un outil d'IA, les employé.e.s doivent évaluer ses caractéristiques de sécurité, ses conditions d'utilisation et sa politique de confidentialité, et s'assurer que l'outil est développé par un fournisseur réputé.
* Protection des données sensibles : Il est interdit de télécharger ou de partager des informations confidentielles, telles que des données d’utilisateurs ou utilisatrices ou des informations internes, sans approbation préalable du département concerné.
* Contrôle d'accès : Ne partagez pas l'accès aux outils d'IA avec des tiers sans autorisation préalable. Cela inclut la communication des identifiants ou d'autres informations sensibles.
* Utilisation d'outils licenciés : Privilégiez les outils d'IA pour lesquels nous avons des licences. Pour tout outil non licencié, demandez l'autorisation avant de l'utiliser.